



Communication le 02/10/2025

Addendum – Référentiel BBCA Rénovation

Sujets :

1. Respect RT global en rénovation
2. Projet de rénovation « en tiroir »
3. Exigence BBCA vis-à-vis du label BBC Rénovation

1. Respect RT global en rénovation

Dans le cadre du label BBCA Rénovation, afin de s'assurer que les projets de rénovation compatibles avec BBCA soient performants, le référentiel BBCA demande le respect de la rénovation RT-Existante globale, même sur les bâtiments non soumis à celle-ci.

Cela implique des contraintes fortes sur des rénovations de petites tailles ou de bâtis anciens qui sont susceptibles de ne pas respecter l'intégralité de la réglementation RT-Existante globale alors même que des gains énergétiques importants sont réalisés.

Afin d'assouplir cette règle tout en garantissant des rénovations de qualité, il est dorénavant demandé que les projets respectent uniquement les indicateurs suivants :

- $U_{bat\ projet} < U_{bat\ max}$ – garantissant un traitement correct de l'enveloppe du bâtiment ;
- $Cep\ projet < Cep\ ref$ – garantissant une maîtrise des consommations.

Les autres indicateurs de BBCA restent inchangés.

2. Projet de rénovation « en tiroir »

Le référentiel BBCA Rénovation différencie deux types de rénovation :

- La rénovation lourde
- La rénovation thermique

Le label BBCA Rénovation considère comme « rénovation lourde » une opération immobilière impliquant l'arrêt total de l'activité de l'immeuble pendant la réalisation des travaux.

Le label BBCA Rénovation s'applique également dans le cas d'une rénovation thermique. Elle correspond à une opération où, au minimum, les travaux suivants ont lieu :

HC

- Changement sur les produits de construction liés à l'enveloppe (Lot 4 et/ou 6) et équipements influençant la performance thermique

Certaines rénovations en résidentiel sont réalisées « en tiroir ». Ce type de réhabilitation lourde suppose des opérations tiroirs. Elle consiste à libérer les logements, reloger temporairement des locataires dans des appartements-relais (au sein de la même résidence) durant des travaux de réhabilitation lourds, avant qu'ils réintègrent leurs appartements remis à neuf.

Ce type de rénovation s'apparente à des rénovations lourdes en termes d'émissions carbone et implique l'arrêt de l'usage des logements.

Les rénovations en tiroir doivent donc respecter les exigences du label BBCA Rénovation lourde.

3. Exigence BBCA vis-à-vis du label BBC Rénovation

Pour les bâtiments dont l'énergie majoritaire est le gaz, il est demandé par BBCA que le niveau BBC Rénovation soit atteint afin de garantir une rénovation durable et responsable.

La label BBC Rénovation a fait l'objet d'une mise à jour en 2023 avec la publication d'un arrêté le 3 octobre 2023, remplaçant l'arrêté datant de 2009 et faisant évoluer les exigences en résidentiel, avec une application à partir du 1^{er} janvier 2024.

Ce nouveau label BBC Rénovation 2024 fixe des objectifs de consommations énergétiques et d'émissions de CO₂ liées à celles-ci suivant la méthodologie DPE, en imposant une étiquette DPE B à minima.

Le calcul des DPE est réalisé selon la méthode 3CL qui diffère de la méthodologie Th-CEx de la réglementation RT-Existante globale.

Pour simplifier le respect du label BBCA Rénovation, il est considéré que l'atteinte des objectifs de consommation des deux labels BBC Rénovation (2009 ou 2023) répond aux prérequis du référentiel BBCA Rénovation.

Afin de garantir l'homogénéité avec le référentiel BBCA Rénovation de 2018, il est demandé que la mesure de consommations permettant le calcul de l'indicateur Eges_{Energie} soit réalisée selon la méthode Th-CEx de la RT Existante globale.

Il n'est en outre demandé que d'atteindre le niveau BBC Rénovation sans pour autant obtenir le label.

le 21/20/2025
Association BBCA

Association pour le développement
du Bâtiment Bas Carbone
26 rue de Bourgogne - 75007 PARIS
contact@batimentbas carbone.org
Siret : 810 777 730 00013